
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre, les membres du conseil municipal de la Commune de La Chapelle Balouë, se sont réunis à vingt heures à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Maire en date du 25 septembre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents :

- GOMES Béatrice
- BONNEFONT Jean Marie
- BLANCHE France Muriel
- LE ROUX Jean
- PASDELOU Jérôme
- MARTIN Franck
- ANDREANI Don Jacques
- BERSOUX Christiane

Membre absent excusé :

- GAGNEUX Sylvie

Monsieur Jean-Marie BONNEFONT est élu secrétaire de séance.

Au vu du contexte sanitaire, la séance se déroule à huis clos.

Le procès-verbal de la séance du 28 août 2020 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. EVOLIS 23 : choisir un titulaire + un délégué
2. EVOLIS 23 : devis voie de Sibilot
3. SDIS 23 : Salle Aristide Carteau.
4. Eau : compte rendu des différentes réunions (ARS/Département/Comité...)
5. Assainissement : problème de fonctionnement
6. Relevé des compteurs : état des lieux / Arrêté n° 2005-0138 : protection du captage
7. Réunion publique eau à planifier
8. Horaires du secrétariat
9. Salle des archives / Avenant au bail de Madame AMIGO
10. Éoliennes : Compte rendu des différentes réunions
11. Bulletin municipal ou Chapelloise n°2
12. Planification de la réunion avec les agriculteurs
13. Correspondant tempête
14. Arrêté bruit le dimanche : révision
15. Ordures sauvages : signalétiques et poursuites
16. Compost communal
17. Assurance AXA : Compte rendu de la réunion
18. Inventaire : organisation
19. Enseigne Christian Watine
20. Comité des fêtes : modalités de fonctionnement
21. Repas des aînés, boulangerie
22. Questions diverses

1. EVOLIS 23 : CHOIX D'UN TITULAIRE + DÉLÉGUÉ

La question du choix d'un nouveau titulaire et d'un nouveau délégué de la Commission Evolis 23 est restée en suspens lors du dernier conseil municipal, suite à la démission de Monsieur ANDREANI. Madame la Maire rappelle que le titulaire ne peut déléguer son pouvoir qu'à son suppléant.

La prochaine réunion doit avoir lieu dans quinze jours.

Madame Béatrice GOMES est nommée titulaire et Monsieur Jean-Marie BONNEFONT, suppléant, faute de volontaires. Une délibération sera prise en ce sens et adressée à EVOLIS 23.

2. EVOLIS 23 : DEVIS VOIE DE SIBILOT

Un devis a été demandé auprès d'Evolis 23 pour la réfection de la voie de Sibilot. Le devis reçu s'élève à 2 282,38 € (matière et mise en place compris).

Compte tenu de la problématique de restriction budgétaire, le devis est mis en suspens et reporté sur le budget 2021.

Monsieur Franck MARTIN propose une action bénévole communale afin de reboucher les trous superficiellement en attendant la réfection complète par des professionnels du métier.

3. SDIS 23 : SALLE ARISTIDE CARTEAU

Madame la Maire informe le conseil municipal que, suite à la contre visite de Monsieur Patrice BERNARD et à divers travaux effectués sur la ligne téléphonique, le SDIS 23 a donné son aval pour autoriser l'exploitation de la salle polyvalente. Par ailleurs, les deux barillets des portes ont été changés.

Madame la Maire informe le conseil municipal que la ligne téléphonique a été restreinte aux numéros gratuits.

4. EAU : COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Monsieur Jérôme PASDELOU donne lecture au conseil municipal d'un compte rendu des différentes réunions et actions :

- **6 septembre 2020** : visite de Monsieur Patrice BERNARD afin de valider la conformité de la Salle Aristide Carteau. Des conseils sur le réseau d'eau, en particulier le problème technique du réservoir de Coculet ont été abordés.
- **Réunion Comité Eau et Assainissement le 12 septembre 2020** :
 - o Objectifs : faire l'état des lieux du réseau et les actions envisagées.

- o Un contact est pris avec les communes voisines afin de se renseigner sur leurs installations et infrastructures d'eau potable communale.
- **Réunion ARS, le 16 septembre 2020 sur la qualité de l'eau de la commune :**
 - o Notre eau est potable, mais l'ARS peut bloquer la distribution si l'eau n'est pas propre à la consommation.
 - pH bas (5.9)
 - Chloration insuffisante. Augmentation du dosage en cours (x4)
 - Turbidité en période de forte pluie. La source du problème serait au niveau du captage.
 - o Divers conseils sur la gestion du réseau et la sécurisation du captage ont été donnés.
 - o La commune peut réaliser elle-même des analyses d'eau.
 - o Les purges ne sont pas dépendantes de l'arrêt sécheresse.
 - o Une interconnexion avec une autre commune est recommandée (l'obtention de subventions peut en dépendre), mais la vétusté de notre réseau est un obstacle évident à l'interconnexion.
 - o Le fait que nous ne disposions que d'une source unique est perçu comme un risque.
- **Réunion du Conseil Départemental de la Creuse le 16 septembre 2020 à Guéret :**
 - o Le schéma départemental de la Creuse met l'accent sur l'interconnexion avec les communes environnantes pour la sécurisation du réseau. A nouveau, l'obtention de subvention peut en dépendre.
- **Réunion avec Monsieur DEVAUX du Conseil Départemental de la Creuse, le 18 septembre 2020 :**
 - o Il faut calculer plus précisément notre rendement de réseau (ils n'ont pas de données depuis 2012 pour évaluer le rendement).
 - Pour information, la production correspond au compteur C1 et C2 en télégestion.
 - La consommation est la somme des compteurs abonnés.
 - Le rendement calculé est de 42%.
 - Certains secteurs comme la Deunière / Puyrajeat ont une consommation qui correspond à la production passant par C1.
 - Le secteur entre la station et le bourg présente des fuites.
 - L'alimentation du bourg peut aussi présenter des fuites.
 - Il faut cibler les actions de rénovation sur ces secteurs. Des coordonnées d'entreprises ont été récupérées.
 - Il faut purger le réseau pour le problème de turbidité.

- Visite du fontainier de Bazelat à Coculet qui nous a conseillé sur la réparation du clapet de Coculet.
- Commission SIASEBRE a Lafat le 1 octobre 2020 (administrative), seconde réunion fin octobre 2020 sur les bilans et budgets.

Monsieur Franck MARTIN interpelle le conseil municipal sur le risque de rupture de vannes lors de purges à venir, ce qui pose un réel problème compte tenu de la problématique de restriction budgétaire. Il rappelle également que les restrictions de circulation sur le réseau routier pour le chantier éolien sont dues à la présence de conduites d'eau à faible profondeur, observées par les personnes de la Commission de l'Eau.

Le travail de Monsieur Jérôme PASDELOU, ainsi que l'aide et l'assistance de Monsieur Claude MAILLARD sont soulignés par le conseil municipal

Il est rappelé que des visites régulières sont organisées sur les différents points du réseau. Des feuilles d'émargement sont posées sur toutes les installations (réservoirs, captages, station de pompage) de façon à tracer totalement les actions entreprises.

Après délibération à l'unanimité du conseil municipal et compte tenu de l'urgence, il est décidé que l'ensemble des rentrées d'argent perçues au titre du réseau d'eau (compteurs, consommation) devront être réaffectées à la maintenance du réseau d'eau à compter de 2021.

Madame la Maire sollicite une réunion publique pour informer les habitants de la problématique et des actions qui peuvent être entreprises sur le réseau d'eau communal ainsi que de leurs conséquences financières.

Une lettre d'information a été diffusée aux habitants de Coculet, La Jauscée et de L'âge Boireau concernant les problèmes d'approvisionnement en eau. Il est à noter que le clapet anti-retour est « tombé en marche » depuis trois semaines, mais la vigilance reste de mise sur ce réservoir.

Une action de nettoyage du trop-plein du captage de La Deunière a été entreprise. Il est possible que la turbidité soit due au manque de curage de ces dernières années.

Des actions de contrôle (pH, Chlore, minéralisation) sont entreprises régulièrement par les élus.

Subventions de l'Agence Loire et Bretagne : l'échéance de fin octobre 2020 est impossible à tenir pour préparer un dossier de demande de subvention La prochaine échéance est pour fin mars 2021. Un dossier sera à constituer.

Information devis :

- Remplacement crépine captage : 218 € HT
- Remplacement vanne réservoir de Coculet : 29 € HT
- Remplacement membrane javellisateur : 300 € HT

5. ASSAINISSEMENT : PROBLÈME DE FONCTIONNEMENT

- Pour information, la station ne tourne plus depuis mars 2020, au minimum.
- Intervention de Monsieur Eric DUPEUX d'EVOLIS 23, qui a constaté qu'une pompe était inopérante.
- Intervention le 21 septembre 2020 de la SELEEC et de DUPRE ASSAINISSEMENT pour vidange et entretien du poste de refoulement :
 - o Les deux pompes ont été testées. L'une d'entre elles ne semble pas en mesure d'évacuer les eaux noires.
 - o Il y a un problème structurel avec le positionnement des pompes sur la colonne d'évacuation.
 - o Une canalisation est bouchée (problème de conception plus manque d'entretien).
 - o Il faut procéder au remplacement de cette canalisation :
 - Devis à environ 30 € les pièces à changer.
 - Leur changement permettra de remettre en service la station d'épuration.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide l'achat des pièces et l'intervention de remplacement de la canalisation sera effectuée par les élus et le cantonnier.

6. RELEVÉ DES COMPTEURS : ÉTAT DES LIEUX / ARRÊTÉ N° 2005-0138 : PROTECTION DU CAPTAGE

Le relevé des compteurs est intervenu fin août 2020 et début septembre 2020. Tous les compteurs vus l'ont été par les élus eux-mêmes (pas de relevé sur fiche saisie par un abonné).

Plusieurs erreurs de relevé de 2019 ont été constatées. Une fuite a été découverte et remplacée au niveau de Sibilot. Un compteur a été changé dans le Bourg. Plusieurs abonnés ont des fuites en aval du compteur. D'autres compteurs sont à changer (relevés en anomalie). Certains compteurs n'ont pas encore pu être vus, car inaccessible.

Protection du captage :

- Rappel de la zone de protection et de l'arrêté qui l'encadre (Déclaration d'Utilité Publique),
- Il y a des cultures de maïs sur la zone, il faut intervenir et rappeler aux propriétaires les obligations imposées par cet arrêté.

7. RÉUNION PUBLIQUE A PLANIFIER

Il faut planifier une réunion publique concernant la réhabilitation du réseau d'eau, pour informer la population des enjeux, investissements et conséquences financières à venir.

Il y a un complément d'investigation à mener quant aux divers scénarios envisageables.

Proposition du 21 février 2021 avec différentes hypothèses :

- Prix
- Subventions
- Planification de la rénovation du réseau.

Groupe de travail pour monter le dossier de financement : Messieurs Jérôme PASDELOU, Jean Marie BONNEFONT, Franck MARTIN et la secrétaire de mairie.

8. HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Madame la Maire et son 1^{er} Adjoint ont reçu la secrétaire de mairie pour un bilan sur son travail, ce qui inclut une régularisation de son temps de travail. Un nouveau planning a été proposé et accepté par les deux parties, à savoir :

- Lundi 8h-12h15 / 12h45-16h45
- Mardi 8h-12h15
- Jeudi : 8h-12h15 / 12h45-16h45
- Vendredi : 8h-12h15

Soit un total de 17h d'ouverture au public (9h-12h, et 14h-16h30).

Cette proposition doit être soumise à la validation du Comité Technique du Centre de Gestion. En cas d'acceptation, la prise d'effet sera effective au 1 Janvier 2021.

9. SALLE DES ARCHIVES / AVENANT AU BAIL MADAME AMIGO

Un avenant au bail doit être réalisé afin de mettre à disposition la salle au locataire du logement de la mairie. Nous ne pouvons donc pas l'utiliser. Le locataire nous a remis les clés mais il faut établir un avenant afin de formaliser ce point. A la relecture du bail, il y a plusieurs points qui ne sont pas légaux : beaucoup trop d'éléments sont à la charge du locataire et les héritiers récupèrent l'encours en cas de décès.

Il faut donc revoir le bail pour le régulariser.

10. ÉOLIENNES : COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Deux réunions se sont déroulées avec le promoteur et la mairie de Saint Sébastien. Les travaux ont débuté mi-septembre 2020. La signalisation routière a été mise en place.

11. BULLETIN MUNICIPAL / CHAPELLOISE N°2

Il y a beaucoup d'informations à partager avec les habitants. Il faut constituer une communication. Il s'agit de la chapelloise n°2. Le bulletin municipal complet sera à faire au début de l'année 2021.

- Informations sur l'eau et l'assainissement.
- Seconde Journée d'Action Bénévole.
- Comités en place (eau, botanique).
- Projets éoliens.

12. PLANIFICATION DE LA RÉUNION AVEC LES AGRICULTEURS

Cette réunion devient importante. Des rumeurs courent sur un projet d'arrêté pour bloquer le transit des tracteurs dans le bourg...

Il est rappelé à tous qu'il n'y a pas de projet pour empêcher la circulation des tracteurs. Il faut absolument que l'on ait une discussion collégiale sur ce genre de sujet, et faire attention à la communication hors du conseil municipal afin d'éviter tout début de fausses rumeurs.

Proposition de date : début décembre 2020, après le prochain conseil municipal.

13. CORRESPONDANT TEMPÊTE

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'ENEDIS nous demande de nommer un Correspondant Tempête sur la commune. Il est décidé de nommer Monsieur Grégory WINLING, Agent Technique. **Cette décision sera communiquée à ENEDIS.**

14. ARRÊTÉ BRUIT LE DIMANCHE : RÉVISION

Actuellement, il est interdit d'utiliser les engins de motoculture le dimanche. Cela est problématique pour les gens qui travaillent en semaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'ouvrir un créneau de 10h à 13h afin de permettre la tonte.

15. ORDURES SAUVAGES : SIGNALÉTIQUES ET POURSUITES

Il subsiste des dépôts sauvages d'ordures près du container a verre. Une signalétique a été mise en place, et des poursuites seront entreprises si les contrevenants sont surpris.

Les déchets recyclables des Serres de la Chapelle sont récupérés par la commune tous les mercredis. Un bac de déchets recyclables a été ajouté à la mairie. Le but est d'éviter l'incinération de plastiques qui provoque des pollutions odorantes et environnementales.

16. COMPOST COMMUNAL

Madame la Maire propose la mise en place d'un ou plusieurs composts communaux pour que les gens puissent y laisser leurs déchets organiques, qui pourraient être utilisés pour les jardins communaux.

17. ASSURANCE AXA : COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

- Protection juridique pour tout le conseil municipal.
- C15 : carte verte à remettre à jour. Tous les conseillers municipaux sont couverts s'ils utilisent le véhicule.
- Ircantec : assurance arrêts maladies pour les employés de la mairie (carence de 10 jours).
- Dommages aux biens (bâtiments communaux) - dommages ouvrages.
- Agents couverts en responsabilité civile.
- Assurance bâtiments :
 - o Le garage vendu depuis deux ans est encore assuré.
 - o Vérifier que les bâtiments vendus ne sont plus assurés.

18. INVENTAIRE : ORGANISATION

Plusieurs inventaires restent à effectuer :

- Matériel pour l'agent technique : vérifier par rapport aux factures d'achat
- Matériel au secrétariat de la mairie
- Salle des fêtes
- Bâtiments et terrains (cadastre)

19. ENSEIGNE CHRISTIAN WATINE

Dans la liste des actifs, il y a une enseigne à 700 € (plaque Aristide Carteau) et une seconde à 1 500 € en prévision (pour tous les noms des Maires).

Madame la Maire propose de faire réaliser une autre plaque dans la mesure où celle concernant les anciens Maires n'est pas jugée utile par le conseil municipal.

Monsieur ANDREANI propose de contacter Monsieur WATINE afin de tenter de récupérer la somme.

20. COMITE DES FÊTES : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Madame la Maire propose de statuer pour une égalité de traitement entre l'ACCA et le Comité des Fêtes. Actuellement, le Comité des Fêtes paye l'eau et l'électricité et pas l'ACCA. Il faut ajuster.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne faire payer ni le Comité des Fêtes, ni l'ACCA pour l'année 2020.

En revanche, la situation pourra être révisée en 2021.

21. REPAS DES AINES, BOULANGERIE

Le conseil municipal décide d'annuler le repas des aînés pour 2020 (comme les autres communes).

Par contre, les colis de Noël pour les aînés sont maintenus. Il faudra revoir le nombre de colis, environ une cinquantaine, au prochain conseil municipal.

Une visite de la boulangerie sera mise à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.

22. QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire informe le conseil municipal des différentes actions et événements de la semaine :

La secrétaire de mairie est en arrêt maladie jusqu'au 15 octobre 2020. Madame la Maire précise qu'une visite médicale au Centre de Gestion de la Creuse a eu lieu le 28 septembre 2020 déclarant la secrétaire apte. Puis, un arrêt maladie a été délivré le soir même. Madame la Maire informe qu'elle a contesté l'arrêt maladie auprès de la CPAM de la Creuse et du Centre de Gestion de la Creuse.

Madame la Maire rappelle que la mairie est couverte à 100% pour cet arrêt maladie. Une secrétaire suppléante a été affectée à la Mairie par le Service de Remplacement du Centre de Gestion de la Creuse. Il s'agit d'un profil expérimenté.

Madame la Maire informe le conseil municipal que la secrétaire remplaçante a remonté une alerte concernant la trésorerie. Pour information :

- La ligne de trésorerie est à 5 571 € à date, plus 2 064 € de subventions à venir.
- Paiement des employés de mairie + cotisations : environ 5 000 € mois.
- Remboursement de trésorerie avant le 21 avril 2021 : 10 000 €.
- Environ 5 000 € d'élagage d'ici fin novembre par EVOLIS 23 (contractualisés).
- Les comptes dont donc virtuellement à - 15 000 €.
- Les rentrées d'argent correspondant aux factures d'eau et aux impôts locaux devraient pouvoir servir à rembourser la ligne de trésorerie.

En conséquence, Madame la Maire informe le conseil municipal que plus aucune dépense n'est possible avant que nous ayons d'autres subventions ou recettes et ajoute que la situation de trésorerie a été demandée plusieurs fois à la secrétaire de mairie titulaire sans succès.

Monsieur Jérôme PASDELOU informe qu'une première action de purge a été réalisée en septembre 2020 au Goux. D'autres purges vont être planifiées comme précisé précédemment.

Madame la Maire informe le conseil municipal que la requête d'annulation de l'élection par Monsieur MARTINET a été rejetée par le Tribunal Administratif de Limoges.

Une fiche de poste a été refaite pour la secrétaire de Mairie. Madame la Maire en fait lecture au conseil municipal.

Concernant la secrétaire remplaçante : Madame la Maire a pris un contrat à 17h30. : lundi/, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le jeudi à 16h30). Elle est en poste jusqu'à la fin de l'arrêt maladie de la secrétaire titulaire. Une convention sera à signer avec le Centre de Gestion de la Creuse afin de formaliser ce contrat.

Les élections sénatoriales se sont déroulées le dimanche 27 septembre 2020. Les deux mêmes sénateurs ont été reconduits.

Groupe de travail randonnée : invitation de la CC pour une réunion le 21 octobre 2020.

Courriels de Madame HARLEY Elaine concernant le 14 rue la Fontaine (Monsieur GRASSET Valentin) se plaignant de divers tracas plus ou moins fondés. Dans la foulée, un courrier a été reçu de Monsieur FARRELL, mais ce dernier confirme ne pas avoir été à l'origine de ce courriel, ce qui suggère une usurpation d'identité.

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal de la liste des travaux effectués par l'agent technique depuis le début de son contrat.

L'arrêté sécheresse est levé, nous sommes en zone de vigilance jusqu'au 31 octobre 2020 (nous devons fournir des relevés de production d'eau hebdomadaires à la Préfecture de la Creuse).

Planification des prochains conseils : Madame la Maire propose les dates suivantes pour les prochains conseils municipaux :

- **vendredi 30 octobre 2020 à 20h**
- **dimanche 15 novembre 2020 à 17h**
- **vendredi 27 novembre 2020 à 20h**

Madame la Maire clôt les débats, remercie le conseil municipal et lève la séance à 00h35.

Le 16/11/2020

La Maire,
Béatrice GOMES

